

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 3 0 SEP. 2025

ID: 085-200081115-20250929-DECRE 2025 244-AR

# Décision du Maire de Montaigu-Vendée

N° DECRE\_2025\_244

Souscription du contrat d'assurance dommages-ouvrage et garanties complémentaires applicables à l'opération de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu

#### Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée, Vu l'appel public à la concurrence (AAPC) publié sur le site Internet d'annonces légales https://www.lemoniteur.fr.

Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) du marché mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation https://www.marches-securises.fr le 17 juillet 2025 ;

Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier le marché.

## DECIDE

# **ARTICLE 1**

Le marché n° MV-2025-07 est attribué à la compagnie d'assurances SMABTP (44816 Saint-Herblain), dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

Taux TTC : 0,7655%Prime TTC : 54 445,96 €

### **ARTICLE 2**

Le marché et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

## **ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget général de Montaigu-Vendée : 16300.

# **ARTICLE 4**

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou p Fait à Montaigu-Vendée Le Maire,

Signé éle**stion repentent Hal Gible IN**Limouzin
Date de signature : 29/09/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

